

Liste des emplacements réservés

| N° d'opération | Désignation                                           | Surface | Bénéficiaire |
|----------------|-------------------------------------------------------|---------|--------------|
| 1              | Voie d'accès                                          | 460 m²  | commune      |
| 2              | Fossé recevant le déversoir de la station d'épuration | 3080 m² | commune      |

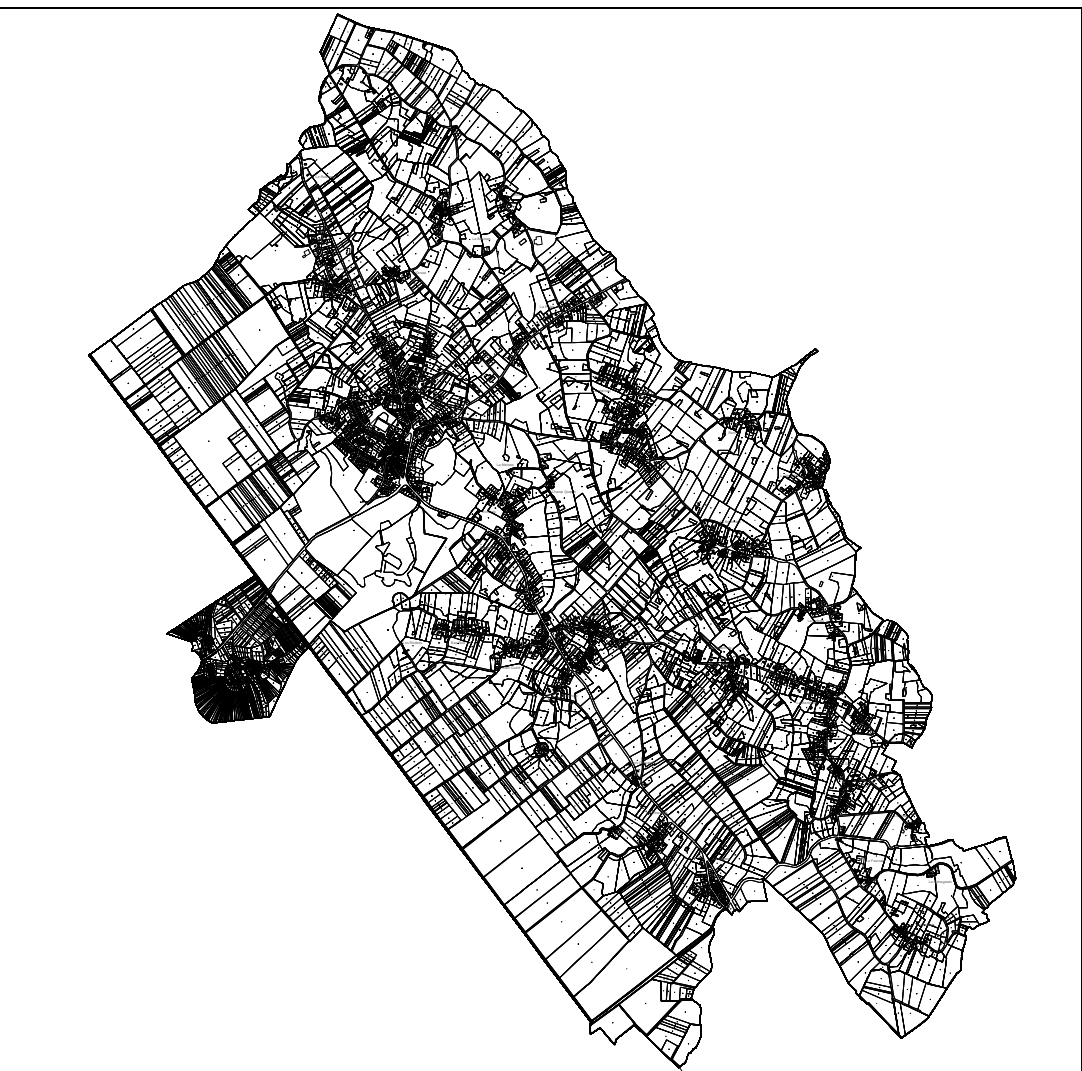
Légende

- Occupation de l'espace
- Zone humide (cf dispositions générales du règlement)
  - Espace Boisé Classé (cf annexes du règlement)
  - Bois et boisements recensés au titre de l'article L.123.1.5-7 du Code de l'urbanisme
  - UH Nom de la zone
  - Emplacement réservé
- Informations linéaires
- Limite de zone
  - Haie préservée au titre du L.123.1.5-7 du code de l'urbanisme
  - Cours d'eau / plans d'eau
  - Marge de recul le long des départementales: 25 m de l'axe de la voie et 35 m pour la RD 35
  - Les marges de recul le long des voies de 30 m de l'alignement sont représentés dans le cahier spécifique des hameaux (cf. planche 4.6 - Plans des hameaux)
  - Linéaire commercial
  - Périmètre des surfaces ouvertes sur la place de l'église dans lequel la pose de capteurs photovoltaïques est interdite

Département : 44

# CROSSAC

Echelle :1/10 000



URB4A

architecte urbaniste

REVISION DU POS

Dossier approuvé

Arrêté le : 18/12/12

Approuvé le : 28/01/2014

Plan de zonage  
Commune

# 4.1